

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Duceppe
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gérin
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
Lee	MacAulay
MacLellan	Maheu
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parker	Phinney
Plamondon	Proud
Prud'homme	Riis
Rodriguez	Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Taylor	Tobin
Vanclief	Venne
Walker	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—84

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ni/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

[Français]

M. Loisel propose: Que le projet de loi C-100, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit maintenant lu une première fois.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Les crédits

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Loisel propose: Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

(La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois, passe à l'étude du projet de loi C-100, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, présenté par M. Loisel.)

[Traduction]

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Le vice-président adjoint: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

(L'article 6 est adopté.)

M. Dingwall: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le gouvernement pourrait donner à la Chambre l'assurance que ce projet de loi est sous sa forme habituelle et qu'il n'y a aucune divergence avec les projets de loi de crédits ordinaires.

M. Loisel: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir donner au leader à la Chambre du Parti libéral et à la Chambre, l'assurance que ce projet de loi est identique à ceux qui ont été adoptés les années précédentes.